

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 08 Décembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 88

Pouvoirs : 12

Membres votants : 100

Date de la convocation : 02/12/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 8 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame JUNIAU Chantal, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame CAMUS Danièle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Madame MACHADO Céline, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas.

Pouvoirs : Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame GOULLEY Martine, Madame JOIN-LAMBERT pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise pouvoir à Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MATHIERE

Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PANNIER Brigitte pouvoir à Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 221/2020 : Modification de la grille tarifaire de la piscine intercommunale

Dès que les conditions sanitaires seront favorables, la piscine intercommunale proposera, comme à son habitude, des activités diverses et variées. Néanmoins, ces animations doivent évoluer et se renouveler pour rester en adéquation avec la demande des publics.

Aussi, la grille tarifaire doit être modifiée en conséquence de ces nouvelles propositions. Elle doit également prévoir une inscription à ces activités en cours d'année et ainsi permettre une facturation au prorata.

De plus, dans le contexte sanitaire actuel, et par anticipation, cette nouvelle tarification doit permettre un remboursement exceptionnel en cas de force majeure (délibération du 24 novembre 2020)

La nouvelle tarification prend donc en compte :

- Le retrait des tarifs qui n'ont plus lieu d'exister
- Les tarifs des nouvelles activités et animations proposées par le centre aquatique
- Une tarification au prorata si une inscription à l'activité est effectuée en cours d'année.
- La possibilité d'un remboursement exceptionnel en cas de force majeure

Dans la grille des tarifs ci-dessous, il est à noter, que les écritures barrées ont vocation à être supprimés.

Les nouveaux tarifs sont, quant à eux, identifiables par des soulignements de texte.

Grille des tarifs de la Piscine Intercommunale située à Bernay à compter du 1^{er} janvier 2021

	Adultes		Enfants	
	Tarif	Série tickets	Tarif	Série tickets
Entrées individuelles :				
- Tarif normal	3.50	A	2.00	B
- Tarif canicule été	1.00	E	1.00	E
- Centre de loisirs	-	-	1.65	-
- Moins de 6 ans	-	-	Gratuit	-
Visiteur bassin extérieur	3.50	A	-	-
Visiteur bassin intérieur	1.00	E	-	-
Abonnement 10 entrées Validité 6 mois à partir de la date d'achat	30.00	C	16.00	D
Leçons x 10 Forfait enseignement + 10 entrées	95.00 + 30.00	H + C	95.00 + 16.00	H + D
NRJ (A l'année)* Forfait enseignement + 40 entrées	95.00 + 120.00	H + C	-	-
Séniors (A l'année)* 40 entrées soient 4 abonnements	120.00	C	-	-
<u>Aquasanté</u> <u>(A l'année*, 1 semaine/2)</u>	<u>100</u>	<u>Animation</u>	-	-
<u>Activité de loisir (Trimestre)**</u>	<u>50.00</u>	<u>Activité de loisir</u>	<u>50.00</u>	<u>Activité de loisir</u>
Aquabike (Séance) Hors ouverture public	12.00	Aquabike	-	-
<u>Ninkaya (Séance)</u> <u>Sur temps ouverture public</u>	<u>10.00</u>	<u>Animation</u>	-	-

Soirée évènementielle (1 Séance + 1 entrée)	<u>10.00 + 3.50</u>	<u>Animation + A</u>	-	-
Animations petites vacances : - Aquavacances Jardin aquatique, queue de sirène, tir sur cible, paddle ...	<u>10.00</u>	<u>Animation</u>	10.00	Animation
Animations vacances été*** : - Pass Aquagym - Pass Aqua'forme	<u>50.00</u> <u>50.00</u>	<u>Activité de loisir</u> <u>Activité de loisir</u>	- -	- -
Gendarmes / Pompiers	<u>Gratuit</u>	-	-	-

* Tarifs valables de septembre « année n » à juin « année n+1 »

** Tarifs valables pour un trimestre

*** Tarifs valables sur la période des vacances scolaires estivales

Une tarification au prorata sera appliquée si le début de l'activité se fait en cours d'année.

Tout mois commencé est dû.

Seule une fermeture pour raison de force majeure, peut entraîner le remboursement au prorata du coût des séances réalisées et non réalisées sur la base d'un état de présence ou de consommation d'abonnement et des tarifs en vigueur votés en conseil communautaire.

LOCATION DE BASSIN	INTERCOM	HORS INTERCOM
Ecoles primaire		
Heures normales :		
9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00 pour 45min	Gratuit	140,00 €
Heures à faibles fréquentations :		
avant 9h00 - de 12h00 à 13h45 - après 16h00 pour 1h	Gratuit	50,00 €
Collèges et lycées		
Facturation annuelle à hauteur du montant de la dotation des activités natatoires des collégiens fixé par le département de l'Eure pour chaque élève utilisant l'équipement (27 €/ élève en 2019)		
Associations / sociétés / instituts spécialisés / autres		
Heures normales :		
8h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 pour 45min	50,00 €	140,00 €
Heures à faibles fréquentations :		
12h00 à 13h45 et après 16h30 pour 1h	20,00 €	50,00 €
Compétitions :	Gratuit Cf les Conventions d'objectifs	
LOCATION D'UNE LIGNE D'EAU	INTERCOM	HORS INTERCOM
Collèges et lycées		
Facturation annuelle à hauteur du montant de la dotation des activités natatoires des collégiens fixé par le département de l'Eure pour chaque élève utilisant l'équipement : 27 €/ élève		
Associations / sociétés / instituts spécialisés / Lycées / autres		
Heures normales :		
8h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 pour 45min	15,00 €	40,00 €
Heures à faibles fréquentations :		

12h00 à 13h45 et après 16h30 pour 1h	8,00 €	15,00 €
MISE A DISPOSITION D'UN M.N.S	INTERCOM	HORS INTERCOM
Ecoles primaires et secondaires		
Durée effective d'utilisation : 45 minutes	Gratuit	35,00 €
Associations / sociétés / instituts spécialisés / autres		
Durée effective d'utilisation : 45 minutes	30,00 €	40,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la délibération AG2017-47 du conseil communautaire du 14 décembre 2017-portant sur l'intérêt communautaire de la piscine située à Bernay ;

Vu la délibération 161/2018 du conseil communautaire du 28 juin 2018 portant sur les tarifs de la piscine intercommunale qui doivent être révisés ;

Après avis de la commission du 23 novembre 2020 ;

Sur proposition du bureau communautaire du 27 novembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** la nouvelle grille des tarifs de la piscine intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2021

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
88	12	100	0	100	0	100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201208-221_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020